

**Examen de certification complémentaire
Secteur « Enseignement en LVE d'une DNL
(discipline non linguistique) »
Session 2026
Rapport du jury
+ information et conseils aux futurs candidats**

Sommaire :

<u>Introduction</u>	p.1
<u>I. Qu'est-ce que la certification complémentaire ?</u>	p.2
<u>II. Le jury et les modalités de l'épreuve (déroulé de l'épreuve orale, critères d'évaluation)</u>	p.2
<u>III. La session 2026 (candidats 1D, candidats 2D, quelques statistiques)</u>	p.4
<u>IV. Comment se former ?</u>	p.6
<u>V. Que faire avec une certification complémentaire en DNL ?</u>	p.7
<u>VI. La session 2027</u>	p.7

Introduction :

L'intérêt manifesté pour l'enseignement en LVE des disciplines dites non linguistiques ne se dément pas. La session 2026 de l'examen a ainsi permis d'enrichir le vivier des professeurs habilités à intervenir dans une langue étrangère maîtrisée dans des dispositifs porteurs tels que les SELO (sections européennes et de langues orientales) et sections hors SELO¹, mais aussi dans les enseignements de langue renforcée mis en place au Premier degré, en coanimation de séquences en ETLV ou dans divers projets permettant entre autres d'assurer une continuité des parcours linguistiques dès l'EMILE (CLIL) mis en œuvre à l'école.

Les résultats de la session ont été contrastés (avec des notes de 6 à 20/20) mais le jury a encore eu le plaisir d'entendre des prestations de grande qualité, témoignant autant d'une maîtrise linguistique élevée que d'une réflexion didactique approfondie.

Quelques candidats fragiles, refusés en 2026, gagneront à mûrir leur projet et à reprendre leur

préparation. Une proportion importante d'entre eux devra consolider la maîtrise de la langue pour atteindre *a minima* le niveau B2 du CECRL², indispensable pour travailler de manière constructive, sereine et fluide, avec les élèves. Le volet phonologique devra notamment être retravaillé pour pouvoir présenter un modèle de langue plus authentique.

Le jury adresse ses félicitations à l'ensemble des lauréats, et leur souhaite une belle poursuite de carrière, le cas échéant sur des postes spécifiques en section européenne³ ou encore en section internationale.

Le jury remercie la DEC, tout particulièrement Mme Jackie Nicolas, pour la précieuse assistance apportée dans la mise en place de l'examen.

Pour le jury :

Sylvie Luyer-Tanet, IA-IPR de LVE anglais, présidente
(Contact : sylvie.luyer-tanet@ac-poitiers.fr)

¹ La DNL peut être enseignée en SELO ou hors SELO, avec une prise en compte différente au baccalauréat : [Apprendre en langue vivante \(SELO et DNL hors SELO\) | Eduscol | Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Direction générale de l'enseignement scolaire \(education.fr\)](#)

² Publié en 2001 et complété en 2018, le *Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues. Apprendre, enseigner, évaluer* est le fruit d'un travail de recherche de grande ampleur mené par des experts du Conseil de l'Europe. L'ensemble des programmes français d'enseignement de LVE y est aujourd'hui adossé et l'évaluation dans les divers examens et certifications nationales y est référée.

On trouvera une présentation synthétique des principales innovations introduites dans l'enseignement des LV par la prise en compte du CECRL sur le site Eduscol : <http://eduscol.education.fr/cid45678/cadre-europeen-commun-de-reference-ecr.html>

³ Les dossiers de demande d'ouverture présentés par les établissements dans le cadre de la campagne d'évolution de la carte des formations doivent indiquer l'académie et l'année d'obtention de la certification complémentaire du ou des professeurs pressentis.

Le jury de la session 2026 :

BOUTET Pascal	IEN EG lettres-anglais	BOUCHE Marie	IEN 1D
	Vice-président du jury	PILLET Isabelle	IEN 1D
CHABOCHE Frédéric	IEN EG lettres-allemand	AMADEUF Annik	IA-IPR EPS
CHARAMON-HILL Alison	IA-IPR anglais	BOUCKER Anne	IA-IPR histoire-géographie
LUYER-TANET Sylvie	IA-IPR anglais	DELBREIL Jean-Charles	IEN ET STI
	Présidente du jury	DUPEYRAT Philippe	IA-IPR mathématiques
PASTRE Julien	Chargé de mission espagnol	GAUTUN Grégory	IEN ET mathématiques-sciences
RUFF Daniel	IA-IPR anglais	LALLEMENT David	IEN ET économie-gestion
		SALEL Nicolas	IEN ET STI design métiers d'art
		ULMANN Laurence	IEN ET économie-gestion

I. Qu'est-ce que la certification complémentaire ?

L'examen de certification complémentaire a été créé en 2003 pour permettre aux enseignants des disciplines dites « non linguistiques » (enseignements dont l'objet n'est pas l'apprentissage d'une langue vivante) d'obtenir une certification autorisant à enseigner ces disciplines dans une LVE dans le cadre d'une section européenne ou de langue orientale (SELO).

L'inscription est donc ouverte aux enseignants stagiaires, titulaires ou en contrat à durée indéterminée d'une discipline non linguistique (DNL) pour le second degré.

Le cadre réglementaire est posé par les textes suivants :

Note de service du 16 juillet 2019 (Bulletin officiel n°30 du 25 juillet 2019)

<https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm>

Arrêté du 23 décembre 2003 (Bulletin officiel n°7 du 12 février 2004)

<https://www.education.gouv.fr/bo/2004/7/MENP0302665A.htm>

Note de service du 19 octobre 2004 (Bulletin officiel n°39 du 28 octobre 2004)

https://www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENP0402363N.htm_1.2

La note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 publiée au BO n° 30 du 25 juillet 2019 [des premier et second degrés et maîtres contractuels et agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat | Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse](#) actualise les modalités d'organisation de l'examen et acte son ouverture aux enseignants du premier degré pour des secteurs disciplinaires dans lesquels elle n'existait pas à ce niveau, secteurs parmi lesquels figure la DNL.

Cette note de service « vise également à mieux définir les attentes du jury, notamment dans le cadre du Plan langues vivantes et dans le prolongement du rapport de Chantal Manes et Alex Taylor publié en 2018 : Proposition pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, oser dire le nouveau monde : <https://www.education.gouv.fr/cid133908/propositions-pour-une-meilleure-maitrise-deslangues-vivantes-etrangees.html> »



2

II. Le jury et les modalités de l'épreuve

Le jury est composé de 2 à 3 membres :

- Pour le premier degré, un IEN en charge des LVE pour son département et un IA-IPR de la LVE concernée.
- Pour le second degré un inspecteur de la DNL et un IA-IPR de la LVE concernée, accompagnés le cas échéant par un professeur enseignant déjà la discipline en SELO.

➤ Déroulé de l'épreuve orale :

NB : Pas de passage en loge. Le candidat est accueilli par le jury qui vérifie sa convocation et son identité avant de lui demander d'émerger sur le listing communiqué par la DEC.

En amont de l'épreuve, le jury aura pris connaissance du mémoire remis par le candidat. Ce mémoire n'est pas évalué *per se* mais peut fournir au jury des éléments d'appui pour l'entretien.

10 mn maximum de prise de parole par le candidat. Avec un plan de son choix, celui-ci présente sa formation, son parcours, ses éventuels diplômes et qualifications en LV, son expérience de mobilité, etc. Il fait état de sa motivation et de ses projets. Les textes de cadrage ne contraignent pas le choix de la langue mais le recours à la langue cible a évidemment toute sa pertinence.

Le jury fonde sur l'écoute de cette présentation son évaluation de la capacité du candidat à communiquer dans une prise de parole en continu (en LVE si cette langue a été retenue) et son appréciation de la qualité de la réflexion déjà conduite sur l'enseignement de la discipline en LVE.

CONSEILS aux futurs candidats

Attention, il ne s'agit pas de...

... répéter le contenu du mémoire. Le jury a déjà lu ce mémoire. Il peut être intéressant en revanche de s'y référer si dans le temps écoulé entre sa remise et l'épreuve, le candidat a fait évoluer sa réflexion ou ses projets ou s'il a eu l'opportunité de mettre en œuvre dans la classe un projet pertinent ;

... réciter un discours appris par cœur. Cette démarche contreviendrait à l'esprit de l'épreuve et pourrait pénaliser le candidat en occultant ses qualités de communication ;

... *a fortiori* lire un texte rédigé avant l'intervention. Si l'utilisation de quelques notes brèves jetées sur une fiche est acceptable, **la lecture est totalement proscrite**.

Le jury est conscient que l'exercice peut être intimidant pour les candidats ; il est d'autant plus sensible à l'effort fourni par ceux qui s'expriment de façon naturelle pour établir une véritable communication.

... projeter un diaporama, tracer des schémas sur un tableau et les commenter. Aucun support n'est attendu.

20 mn maximum d'entretien :

L'entretien comporte un temps en LVE et un temps en français. Il permet d'apprécier la maîtrise de la langue étrangère dans ses divers aspects (correction formelle, y compris phonologique, richesse lexicale, dimension sociolinguistique...) dans un contexte d'interaction.

Le jury peut poser des questions visant à clarifier des points mentionnés dans la phase de prise de parole ou dans le mémoire. Outre la vérification d'une capacité à interagir (qualités de communication attendues d'un enseignant), la conduite de l'entretien cible une aide au candidat pour qu'il progresse dans sa réflexion.

➤ Critères d'évaluation

Détaillés dans la [note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019](#), les critères concernent les quatre pôles suivants (non hiérarchisés) :

- **Maîtrise de la LVE a minima au niveau B2** du CECRL (dans les activités langagières de production et de réception écrites et orales, en interaction et au service de la médiation) ;
- **Connaissance du cadre réglementaire** relatif...
 - o Aux SELO (contenus des textes réglementaires principaux, modalités d'évaluation aux examens...) et des autres dispositifs de type EMILE ;
 - o Aux enseignements de LVE (grandes lignes des programmes, connaissance du CECRL) ;
Des éléments de connaissance des éventuelles différences d'approche de la DNL dans les pays concernés sont attendus ;
- **Capacité à conduire une réflexion pédagogique adaptée aux enjeux d'un enseignement de DNL** en s'appuyant sur une bonne connaissance des ressources documentaires utiles :
 - o Capacité à s'interroger sur les différences entre enseignement en LVE et enseignement de la LVE et entre enseignement de sa discipline en français (langue de scolarisation) et dans une autre langue de manière à identifier les bénéfices à tirer pour l'apprentissage de la LVE et celui de la DNL ;
 - o Capacité à « expliquer les différences de concepts, leurs connotations éventuellement divergentes, reconnaître la référence culturelle derrière la notion, à avoir une approche pluriculturelle » ;
 - o Capacité à sélectionner des objets d'étude et des supports adaptés ;
- **Capacité à inscrire son enseignement dans un projet global** pour les élèves et pour l'établissement :
 - o Aptitude à développer et exploiter les mobilités d'élèves (échanges physiques ou virtuels, projets individuels ou de groupes, etc.) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire ;
 - o Aptitude à identifier les partenaires à divers niveaux (collègues, ERAEI, DAREIC, partenaires étrangers) et à travailler en équipe ou en lien avec les enseignants de LV, les assistants de LV...

Les lauréats de la session 2026 comme ceux des sessions précédentes sont ceux qui ont pu satisfaire aux critères d'évaluation présentés dans les textes de cadrage. Ils ont donc su montrer :

- Une maîtrise satisfaisante de la LV *a minima* au niveau B2 du CECRL permettant une expression et des échanges fluides **en ne négligeant pas l'aspect phonologique** ;
- Une connaissance des **enjeux de l'enseignement en SELO (ou DNL hors SELO) ou en dispositif EMILE** nourrie par une **réflexion personnelle et une formation** (par stages, lectures, observations commentées, étude des ressources institutionnelles incontournables...) **qui ne faisaient l'impasse ni sur les dimensions culturelles et interculturelles, ni sur les questions soulevées par une perspective pluridisciplinaire, ni sur la finalité des mobilités** ;
- Une capacité d'**analyse** fine des activités et situations déjà vécues en DNL ou des activités et situations envisagées (pour ceux qui ne pouvaient faire état d'aucune expérience au jour de l'examen).



Le jury a eu la satisfaction de constater une fois encore que la majorité des candidats avait fourni un travail préparatoire de qualité et développé une réflexion éclairée sur les sujets liés à l'enseignement d'une DNL. Les meilleurs résultats ont été obtenus par des enseignants maîtrisant une langue riche et précise, aussi fluide et naturelle dans la présentation (**qui n'était ni une lecture ni une récitation**) que dans l'entretien, et motivés non par un projet de simple développement professionnel personnel (motif par ailleurs louable) mais par la volonté de contribuer à des projets d'ampleur au service des apprentissages des élèves.

Dans la mesure où l'admission est déclarée dès l'obtention d'un 10/20, les notes doivent se lire comme un conseil sur les suites à envisager. Un candidat ajourné avec une note faible devra s'interroger sur sa motivation, combler des lacunes en matière de maîtrise linguistique (cas le plus fréquent) et / ou de connaissances institutionnelles tandis qu'un candidat notifié d'un 8/20 (point de « bascule ») ou 9/20 pourra se considérer comme invité à se représenter rapidement, après avoir consolidé sa préparation. Un lauréat n'ayant obtenu qu'une note de 10 ou proche de 10 devra impérativement renforcer ses compétences linguistiques, approfondir sa réflexion et / ou ses connaissances sur le cadre et les enjeux des dispositifs EMILE et SELO.

En tout état de cause, l'obtention de la certification complémentaire ne doit pas être conçue comme un aboutissement mais bien comme une étape (gratifiante !) dans un parcours qui devra continuer à s'enrichir.

4

POINTS DE VIGILANCE

Quelques difficultés ou lacunes repérées chez les candidats non validés :

- Maîtrise insuffisante de la langue (lexique, grammaire, phonologie...) ;
- Manque de connaissances (lacunes dans le domaine culturel et civilisationnel) ;
- Méconnaissance des enjeux de l'enseignement EMILE (notamment quant aux liens à établir avec l'enseignement de la langue en collaborant avec des professeurs de la LV) ;
- Ignorance des enjeux de l'ouverture internationale et des mobilités ;
- Absence de réflexion sur les stratégies à faire mobiliser aux élèves pour développer des compétences de compréhension par exemple ;
- Lacunes disciplinaires (rares mais parfois observables en matière de didactique de la discipline enseignée) ;
- Centration sur un intérêt personnel sans motivation réelle pour le projet EMILE (la certification complémentaire ne doit pas être confondue avec une certification telle que le DCL⁴) ;
- Préparation insuffisante ou mal orientée se traduisant par la tenue de discours convenus, parfois plaqués parce que **trop** préparés, sans aptitude à se distancier pour un échange authentique avec le jury.



III. La session 2026 :

Les examens se sont déroulés dans le courant du deuxième trimestre de l'année en 3 volets : examen pour les PE, examen pour les PLP, examen pour les PLC.

[Retour](#)
[sommaire](#)

⁴ Le DCL, diplôme de compétence en langue, est un diplôme indexé sur les 5 compétences du CECRL. Accessible à tout public, il est reconnu partout en Europe. En cas d'hésitation mais aussi pour valoriser ses compétences, il peut être judicieux de se présenter à l'examen correspondant pour connaître son niveau de maîtrise de la langue avant de se présenter à l'examen de certification complémentaire. Voir la page dédiée sur le site académique : <https://www.ac-poitiers.fr/diplome-de-competece-en-langue-dcl-121778>

➤ Candidats du Premier degré :

Cette année encore, des abandons ont été enregistrés : seuls 7 des 10 inscrits initiaux se sont effectivement présentés à l'examen, exclusivement en anglais. 4 d'entre eux ont été admis, avec des notes échelonnées de 10 à 20, reflétant des niveaux de maîtrise de la langue et / ou des concepts très divers.

L'« évaporation » entre le dépôt des candidatures et la présentation effective à l'oral interroge sur la perception des enjeux de l'examen et/ou des attendus. En tout état de cause, la présentation doit être un projet mûri, ce qui tend à encourager chez beaucoup de PE une préparation à N-1 plutôt qu'une décision prise en début d'année scolaire pour une passation 5 à 6 mois plus tard.

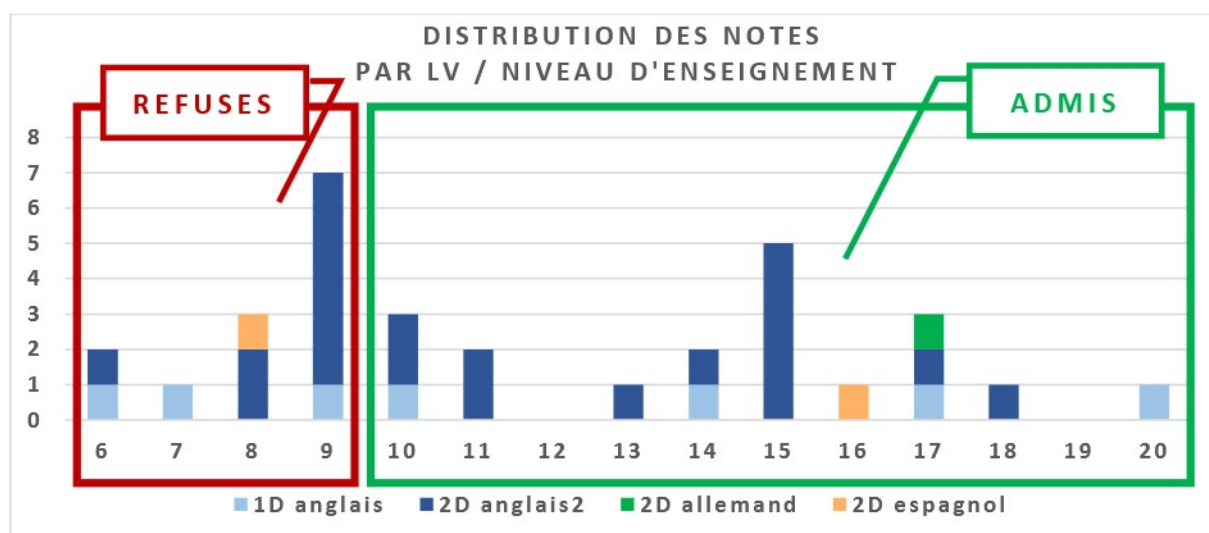
➤ Candidats du Second degré :

25 enseignants (11 PLP et 14 PLC) se sont effectivement présentés. 15 d'entre eux ont été admis, soit 60% (72,7% chez les PLP et 50% chez les PLC).

Si les résultats des PLC sont fragiles, ceux des PLC restent très honorables. La participation à la formation organisée par l'IEN anglais-lettres confirme sa pertinence, mais elle ne peut venir qu'en complément d'efforts pour travailler sa maîtrise de la langue étrangère. Rappelons que l'offre est aujourd'hui riche pour progresser, en immersion physique (Erasmus+, séjours...) comme à distance (eTwinning, Internet et outils numériques).

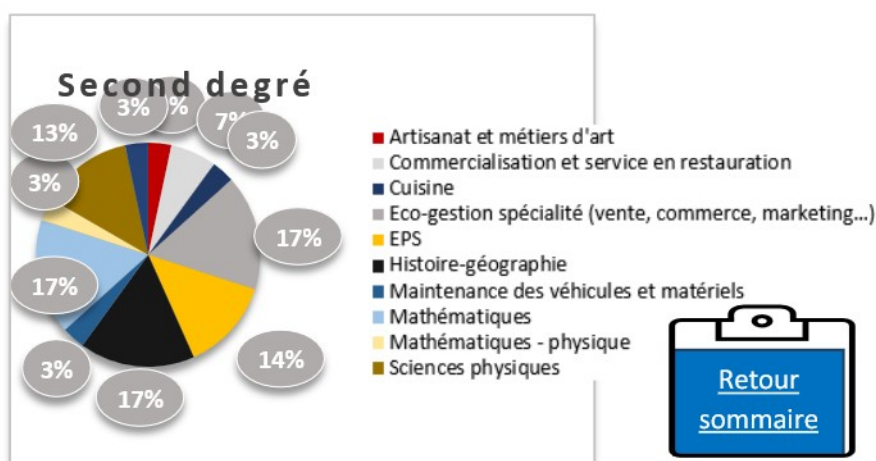
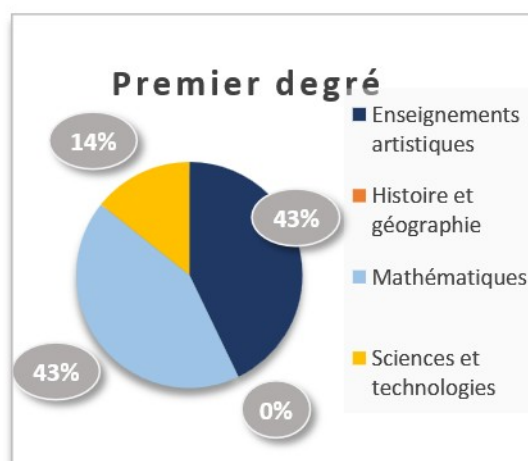
Quelques statistiques :

Les notes attribuées en 2026 :



5

Les champs disciplinaires représentés :



- En établissement :

- **Observation disciplinaire** (LV) et interdisciplinaire pour enrichir la réflexion sur la construction de compétences transversales et interculturelles, se familiariser avec les modalités de mise en œuvre des programmes et de la didactique des langues ;
- **Observation de séances de DNL** dans les LGT et LP ;
- Intervention le cas échéant dans l'**ETLV** (enseignement technologique en langue vivante) dans la voie technologique des lycées GT ;
- Participation aux projets conduits dans le cadre des **enseignements immersifs** (ou projets « anglais renforcé ») à l'école élémentaire et LCE en collège ;
- Conversation avec l'**assistant(e) de langue**, à défaut avec un ou des collègues linguistes.

- En mobilité :

- Participation à l'un des nombreux **programmes** proposés dans le cadre des dispositifs européens ou en lien avec les accords bilatéraux de coopération : Erasmus, Comenius, Jules Verne ;
- Participation active et accompagnement des **séjours organisés par les collègues** de LVE et de DNL...

Bon à savoir pour ceux qui obtiendront la certification complémentaire : FEI (France Education International, ex-CIEP) propose chaque année des stages de formation à l'étranger auxquels les enseignants de LVE et de DNL peuvent candidater.

- Sur la toile :

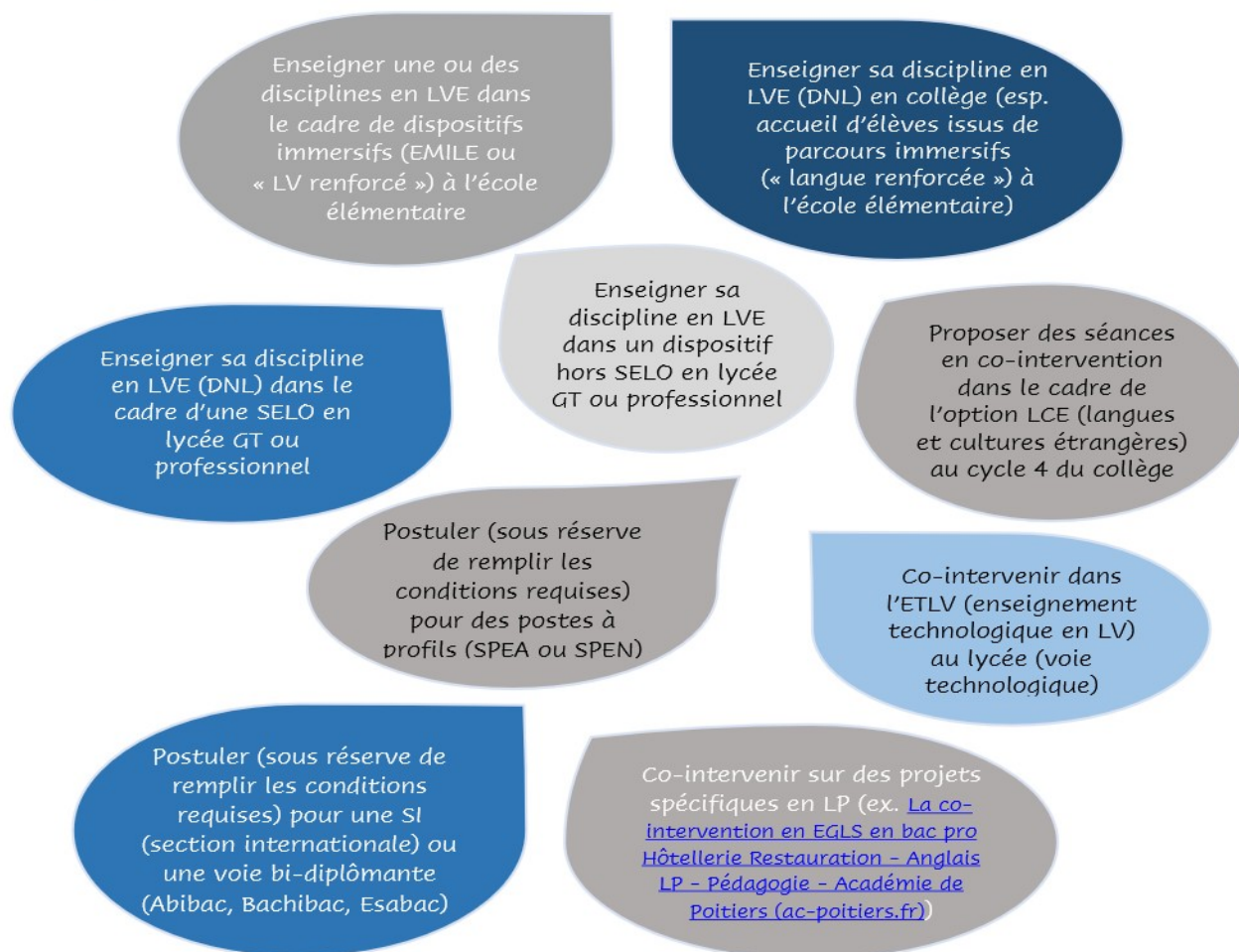
- Canopé ;
- Eduscol (en particulier le volet spécifique pour mieux connaître et enseigner l'Europe : <https://eduscol.education.fr/182/ressources-pedagogiques-pour-mieux-connaître-l-europe>) ;
- Emilangues (volet DNL, quelques ressources à actualiser cependant) ;
- **Sites académiques disciplinaires** – voir notamment le témoignage d'une lauréate [Certification complémentaire en DNL : témoignage et conseils d'une lauréate de l'examen - Anglais - Pédagogie - Académie de Poitiers \(ac-poitiers.enseignementfr\)](#)...

- A lire :

- Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères – Oser dire le nouveau monde (2018) Guide pour l'enseignement des langues vivantes – Oser les langues vivantes étrangères à l'école - cycles 2 et 3 (Juillet 2019). Guide pour l'enseignement en langue vivante étrangère de l'école au lycée – Oser les langues vivantes étrangères (mars 2020)
- **Plan Langues Vivantes + circulaire du 12/12/2022** : [Mesures pour améliorer les apprentissages des élèves | Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse](#)
- **Rapports divers** (voir avec les inspecteurs disciplinaires pour des compléments ciblés plus récents) : L'enseignement des sciences physiques et chimiques en SELO (2008) Modalités et espaces nouveaux pour l'enseignement des langues (2009) : Rapport n°2009-100 - novembre 2009, L'enseignement des mathématiques en LVE (2010) – beaucoup de pistes toujours d'actualité ;
- [Langues vivantes, sections européennes et mobilité au lycée professionnel | eduscol | Ministère de l'Éducation nationale | Direction générale de l'enseignement scolaire](#)
- [Apprendre en langue vivante \(SELO et DNL hors SELO\) | eduscol | Ministère de l'Éducation nationale | Direction générale de l'enseignement scolaire](#)



V. Que faire avec une certification complémentaire en DNL ?



7

VI. La session 2027 :

Les inscriptions (Premier et Second degrés) seront ouvertes du 1^{er} octobre au 9 novembre (16h). Les dates de l'examen seront communiquées ultérieurement.

Voir [Certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires](#) | [Académie de Poitiers](#)

*Inscriptions
pour la session 2027
du 1^{er} octobre
au
9 novembre 2026
(16h)*

CONTACT

Bureau des concours

Tel : 05 16 52 64 19

Mail : certifens@ac-poitiers.fr

[Retour
sommaire](#)